



INFORMATIONS : MECENAT ET CREDIT D'IMPOTS

Chers adhérents,

Chacun d'entre vous, en tant que particuliers ou en tant qu'entreprise peut faire un don au TOULOUSE NAT SYNCHRO, Association sportive affiliée ouvrant droit à l'attestation Cerfa N°11580*03 DGFIP

Si vous le souhaitez, vous pouvez le faire avant le 31 décembre 2018 ce qui vous permettrait de bénéficier d'un crédit d'impôt sur vos prélèvements à la source de 2019.

Vous trouverez en pièces jointes toutes les explications nécessaires.

A l'heure où certaines aides publiques sont amenées à se réduire, les sommes versées pourront servir à maintenir les divers achats de matériels nécessaires à la bonne vie du club et à la bonne pratique de **tous** nos adhérents : sonos, écouteurs aquatiques, matériels d'entraînement, matériels informatiques...

Nous comptons sur vous et vous souhaitons de merveilleuses fêtes de fin d'année.